

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Olivier Gfeller et consorts concernant la fermeture du siège de la BCV de Clarens

Rappel de l'interpellation

La rumeur courait depuis quelque temps et elle s'est malheureusement avérée fondée : la succursale de la BCV de Clarens va fermer ses guichets le vendredi 8 février. Les clients devront désormais se contenter d'un guichet électronique. Les activités du siège de Clarens sont transférées à Montreux. Or c'est la seule banque de cette localité qui compte 9500 habitants. Cette décision va à l'encontre du développement constaté à Clarens et des nombreux investissements privés et publics en cours ou projetés.

La déception des habitants est d'autant plus forte qu'aux heures sombres pour cet établissement, on n'a cessé de répéter qu'il était important de maintenir une banque de proximité. Lorsque le Grand Conseil a décidé de soutenir la BCV à coups de milliards alors que l'Etat de Vaud lui-même rencontrait des difficultés, cet argument a motivé le vote positif de nombreux députés.

Cette annonce abrupte a mis la population et les autorités communales en colère. Une pétition circule actuellement. Nombre de clients annoncent déjà qu'ils changeront de banque si notre banque cantonale persiste dans sa décision.

Le Conseil d'Etat étant représenté au conseil d'administration de la banque et au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes :

- Quelle est la position du Conseil d'Etat concernant la fermeture de la dernière banque de Clarens ?*
- D'autres agences dans le canton sont-elles en voie d'être fermées ?*
- Quelle est la stratégie actuelle de la banque concernant le service de proximité à la population et aux entreprises ?*
- Les représentants du Conseil d'Etat au conseil d'administration de la BCV sont-ils tenus au courant de la politique d'implantation ou de désengagement de la banque dans les différentes régions de notre canton ?*
- En cas de fermeture confirmée, le Conseil d'Etat s'engage-t-il à exiger de la BCV qu'elle remette les locaux disponibles à Clarens à une banque concurrente, telle la Raiffeisen ou la Migros, pour permettre de répondre à la demande de prestation de proximité existante ?*
- Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur les arguments qui fondent cette décision qui a choqué ? Peut-il aussi donner le contenu de l'analyse multicritères qui a sans doute été entreprise pour fonder ce choix ? Quelle est la liste des organismes et entreprises montreusiens qui ont été consultés pour permettre d'étayer cette décision sur des bases objectives ?*
- Le Gouvernement ne craint-il pas que nombre de particuliers, voire les autorités montreusiennes, ne quittent la BCV pour rejoindre un autre établissement bancaire ? Ceci ne manquerait pas de porter une atteinte grave à l'image de cette banque de proximité.*

- *Au vu de l'importance pour le canton d'avoir une banque de proximité, le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'agir auprès de la banque pour que celle-ci soit cohérente avec les promesses qui nous ont été faites au moment où nous lui avons apporté un soutien financier ?*

Réponse du Conseil d'Etat

- *Quelle est la position du Conseil d'Etat concernant la fermeture de la dernière banque de Clarens ?*

Le Conseil d'Etat n'a pas à se prononcer sur la gestion opérationnelle de la BCV. Néanmoins, par l'intermédiaire de ses représentants au Conseil d'administration BCV, il a validé la stratégie de distribution de la BCV (projet CroisSens 2005-2008) qui prévoyait le maintien d'un réseau dense dans le Canton. En revanche, le projet prévoyait également la fermeture ou le déplacement de quelques agences, compensé par plusieurs nouvelles ouvertures d'agences dans des zones à fort développement. Cette stratégie a pour objectif d'optimiser et de rentabiliser au mieux le réseau BCV.

La proposition de fermeture de l'agence de Clarens a été ratifiée par le Conseil d'Administration BCV en décembre 2007. Cette décision a été communiquée au Conseil d'Etat le 18 janvier 2008.

Précisons que la BCV a été fortement impressionnée par la mobilisation des habitants et commerçants de Clarens contre la fermeture de la banque. Fort de ce constat, elle a décidé de renoncer provisoirement à la fermeture de son agence et de mesurer avec soin l'évolution du volume des affaires réalisées dans cette agence. Un point de la situation sera fait d'ici au mois d'août 2008. Si une évolution positive de la marche des affaires est objectivement constatée, la Direction générale de la banque pourrait revoir sa position et maintenir à plus long terme cette agence.

- *D'autres agences dans le Canton sont-elles en voie d'être fermées ?*

Depuis 2006, la BCV a fermé 5 agences et ouvert 2 nouvelles agences. En outre, 2008 sera marquée par l'ouverture d'une nouvelle agence à Denges. Actuellement, aucune autre fermeture n'est prévue. La BCV n'exclut pas à plus long terme quelques modifications en fonction des évolutions des flux, mais en aucun cas un redimensionnement important. Dans tous les cas, ces décisions doivent être approuvées par le Conseil d'Administration BCV.

- *Quelle est la stratégie actuelle de la Banque concernant le service de proximité à la population et aux entreprises ?*

En 2005, dans le cadre de sa nouvelle stratégie CroisSens, la BCV a décidé de maintenir un réseau important et à investir un montant significatif (CHF 40 millions) pour moderniser et rationaliser son réseau d'agences. D'ici à fin 2008, ce sont 27 agences qui auront été entièrement transformées et 36 agences rénovées.

Toujours dans le cadre du projet CroisSens, une analyse géomarketing (tenant compte notamment des flux, de la population, des emplois et de la croissance) a été réalisée pour définir le réseau idéal de demain. Cette analyse a permis de confirmer de nombreux emplacements existants et a mis également en évidence les zones à fort et faible potentiel pour la BCV. Sur cette base, la BCV a dessiné les grandes lignes de son réseau futur (horizon fin 2008) qui se composera de 68 agences.

- *Les représentants du Conseil d'Etat au conseil d'administration de la BCV sont-ils tenus au courant de la politique d'implantation ou de désengagement de la banque dans les différentes régions de notre Canton ?*

Toutes les décisions liées à l'implantation ou la fermeture d'une agence sont préavisées par la Direction générale de la BCV et présentées au Conseil d'Administration BCV pour décision. Cette procédure a été systématiquement respectée lors des dernières fermetures d'agences. Par ailleurs, les autorités communales ont été également systématiquement informées avant l'annonce publique d'une fermeture.

- *En cas de fermeture confirmée, le Conseil d'Etat s'engage-t-il à exiger de la BCV qu'elle remette les locaux disponibles à Clarens à une banque concurrente, telle la Raiffeisen ou la Migros, pour*

permettre de répondre à la demande de prestation de proximité existante ?

En ce qui concerne la mise à disposition de la surface pour un autre établissement, le Conseil d'Etat n'a pas à exiger de la BCV de remettre ses locaux à une banque concurrente et favoriser son implantation. En outre, il n'est pas certain que la stratégie de distribution des deux établissements cités (Raiffeisen et Banque Migros) prévoit à court terme l'ouverture d'une agence à Clarens.

• Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur les arguments qui fondent cette décision qui a choqué ? Peut-il aussi donner le contenu de l'analyse multicritères qui a sans doute été entreprise pour fonder ce choix ? Quelle est la liste des organismes et entreprises montreusiens qui ont été consultés pour permettre d'étayer cette décision sur des bases objectives ?

La forte présence de la BCV sur la Riviera, avec 6 agences (9 guichets et 13 Bancomat), a obligé la BCV à réfléchir au maintien de l'ensemble de ces sites pour des raisons économiques.

En fonction des besoins de la clientèle et la proximité entre les agences, la BCV a décidé de maintenir, outre les deux sites principaux de Vevey et Montreux, les agences de Blonay, de Chexbres et de la Tour-de-Peilz, agences qui seront toutes rénovées d'ici à fin 2008.

Le choix de fermer Clarens a été conforté par la baisse régulière des résultats commerciaux de l'agence et la diminution de 25% de l'activité (service de caisses) ces dernières années. De plus, le maintien de cette agence signifierait également à court terme des investissements importants en matière technique et de sécurité.

Ces constats ont été couplés avec l'étude géomarketing précitée qui a permis de confirmer le potentiel de développement de chaque zone et confirmer les choix. En revanche, ces décisions n'ont pas été basées sur des aspects qualitatifs d'attachement des habitants à la BCV ou sur des volontés d'autonomie entre communautés. Dans ce sens, aucun organisme ou entreprises montreusiens n'a été consulté.

• Le Gouvernement ne craint-il pas que nombre de particuliers, voire les autorités montreusiennes, ne quittent la BCV pour rejoindre un autre établissement bancaire ? Ceci ne manquerait pas de porter une atteinte grave à l'image de cette banque de proximité.

La volonté de la BCV était également de concentrer ses équipes sur un seul site (Montreux) afin d'améliorer l'efficacité et la qualité du service de conseil. En outre, l'installation d'un appareil Bancomat de nouvelle génération à Clarens permettra de couvrir les besoins de base. La densité de l'implantation de la BCV sur la Riviera et l'absence d'alternative à Clarens, à l'exception de la Poste, ne devrait pas générer des départs importants. Les expériences précédentes ont démontré que les clients attachent plus d'importance à la qualité de la relation avec leur conseiller, qu'à sa proximité immédiate ou au service de caisses traditionnelles.

• Au vu de l'importance pour le Canton d'avoir une banque de proximité, le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'agir auprès de la banque pour que celle-ci soit cohérente avec les promesses qui nous ont été faites au moment où nous lui avons apporté un soutien financier ?

Avec à ce jour 66 agences dans le Canton et 159 Bancomat, la BCV reste la banque la plus proche des Vaudoises et des Vaudois. La stratégie de distribution de la BCV est cohérente avec son statut de banque de proximité aux services de toute la population. Elle maintient notamment ses présences dans des lieux excentrés comme la Vallée de Joux, les Alpes Vaudoises et la Broye. Dans ce sens, le Conseil d'Etat reste vigilant, mais soutient la stratégie de la Banque qui désire garder un réseau important, adapté aux évolutions et aux potentiels de chaque région, mais qui doit rester économiquement rentable.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 mai 2008.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean